

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation :** le 30 avril 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<b>En exercice :</b>	11
<b>Présents :</b>	9
<b>Suffrages exprimés :</b>	10
<u>Vote :</u>	
<b>Pour :</b>	10
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

### Décision modificative n°2 du budget principal de la mairie : modification des montants dû à la subvention Activ'3

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant de la subvention Activ'3 2024 versée par le Département est de 29 000€ au lieu de 29 300€ comme inscrit dans le budget principal de la mairie 2024. Une modification doit être faite sur le budget principal de la mairie comme suit :

- En dépenses : retrait de 300€ sur l'article 2157, opération 1109 ;
- En recettes : retrait de 804€ sur l'article 1323 opération 1109 et ajout de 504€ sur l'article 1323, opération 1110.

**Objets :** Modification subvention activ'3

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2157 (21) - 1109 : Matériel et outillage tec	-300,00	1323 (13) - 1109 : Départements	-804,00
		1323 (13) - 1110 : Départements	504,00
	-300,00		-300,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>-300,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-300,00</b>

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à modifier le budget comme précisé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 14 mai 2024

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN

Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et engage qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20240514-20240517\_CT\_04-DE  
Reçu le 17/05/2024